

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
SOUS-PREFECTURE DE TORCY



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 07 MARS 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le 07 du mois de mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du vendredi 1^{er} mars 2024 et affichée le vendredi 1^{er} mars 2024.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, SEVESTE Claude, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, MARCY Jean-Pierre, OUABI Isdeen, COCHIN Lionel, PERALTA SUAREZ Mari, MONOT Laure, FOLLIOU Pascal, JOSSET Isabelle, PUECH Roger, ROBILLARD Christophe, BRUSSELLE Sandrine, DAOULAS Stéphanie, CLEMENT-LAUNAY Martine.

Absents représentés : SONTOT Alain représenté par GAIR Laurence, BAKKER Hubert représenté par Maryse PELLETIER, GANDARD Isabelle représentée par COCHIN Lionel, TEIXEIRA Christelle représentée par PERALTA SUAREZ Mari, BAHIN Corinne représentée par Véronique COURTYTERA, EL MKELLEB Fabien représenté par KHALOUA Madani, GRANDJEAN Laurent représenté par GREEN Alain.

Absents : Pascale TOUMAZET.

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva.

Objet : Attribution d'une subvention aux associations qui ont perçu des Coupons Loisirs Activités Culture et Sport (CLACS).

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	21
Nombre de suffrages exprimés :	28
Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les demandes des associations pour percevoir le remboursement des CLACS qu'elles ont reçus ;

Considérant la volonté de la municipalité d'encourager la pratique des activités culturelles et sportives sur la ville de Tournan-en-Brie ;

Considérant l'initiative de la ville de poursuivre la mise en place des bons nommés CLACS.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur FOLLIOU Pascal, Conseiller Municipal chargé des relations avec les associations et de Monsieur GAUTIER Laurent, Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :



- Attribue une subvention aux associations suivantes :

Associations	Nombre de CLACS remis à la ville	Montant de la subvention correspondante
SCGT KARATE	1	30 €
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	1	30 €
ROLLER SKATING	15	450 €
MARIN TOURNAN BMX (MTB)	2	60 €
SCGT CAPOEIRA	3	90 €
TENNIS CLUB DE TOURNAN	1	30 €
TWIRLING CLUB DE TOURNAN	16	480 €
SCGT VIET VO DAO	8	240 €
SCGT FOOTBALL	127	3 810 €
TOTAL	174	5 220 €

- Dit que la dépense est inscrite au chapitre 65, article 65748, du budget 2024.

Fait et délibéré en séance, le jeudi 07 mars 2024.

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie

Eva LONY
Secrétaire de séance



Publication du compte rendu des délibérations le : **11 mars 2024.**

Délibération transmise au Représentant de l'État le : **11 mars 2024.**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.